



MARIAGE 2015

Les mariages sont célébrés en l'Hôtel de la Collectivité

Deux personnes de sexe différent ou de même sexe peuvent se marier en France, à condition qu'elles soient âgées d'au moins 18 ans.

La liste des pièces est remise aux futurs conjoints.

-Copie intégrale d'acte de naissance – Justificatif de domicile – Pièce d'identité – témoins - certificat de coutume et de célibat etc...)

Le lieu d'habitation détermine la compétence de la Présidente.

L'un ou l'autre des futurs conjoints doit être domicilié ou avoir une résidence dans la Collectivité depuis un mois à la date de la publication.

L'attestation sur l'honneur ne suffit pas.
